



## **RÈGLEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS** **Mercredis – Vacances 3/11 ans- Passerelle 11/14 ans**

Madame, Monsieur,

Vous allez inscrire votre ou vos enfants à l'accueil de loisirs. Vous devez vous conformer aux différents points précisés dans ce règlement intérieur.

**Le lieu :** Centre Social 3, rue de la Gare à Arnay-le-Duc.

### **Les horaires des accueils de loisirs**

**Les Mercredis et Vacances :** Le matin de 7h30 à 10h00 (arrivée des enfants)

Le midi de 11h30 à 12h15 (départ des enfants)

L'après-midi de 13h30 à 14h00 (arrivée des enfants)

Le soir de 17h00 à 18h30 (départ des enfants)

***L'accueil de votre enfant est possible en journée, demi-journée, avec ou sans repas.***

**Passerelle :** Le matin de 9h00 à 12h00

L'Après-midi de 14h à 17h00

***Les inscrits à la passerelle peuvent être aussi accueillis sur les temps d'accueil et le repas avec les enfants de l'accueil de loisirs.***

**Encadrement** (conforme à la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

***La capacité d'accueil ne peut dépasser 15 enfants de moins de 6 ans et 36 enfants de plus de 6 ans***

**Vacances et passerelles :**

1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans

1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

### **Le déroulement :**

Chaque accueil fait l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

L'équipe d'animation composée d'un directeur et d'animateurs doit assurer la sécurité physique et affective des enfants et leur proposer des activités de loisirs. L'équipe d'animation se réserve le droit de modifier les activités prévues communiquées en cas de mauvaise météo ou d'un nombre insuffisant d'inscrits.

Les repas du midi sont pris à l'hôpital local d'Arnay le Duc et encadrés par l'équipe d'animation.

**Pour les enfants du Canton de Liernais :**

Les animateurs assurent le transport des enfants dans un véhicule 9 places de la Communauté de Communes du pays d'Arnay Liernais, le matin et le soir lors des vacances scolaires. Un ramassage des enfants est organisé dans les villages suivants : Diancey, Censerey, Sussey, Liernais, Saint Martin de la Mer, Brazey en Morvan, Bard le Régulier et Manlay.



### Le dossier d'inscription

Pour que l'inscription de votre enfant soit effective, vous devrez vous entretenir avec un animateur du secteur enfance-jeunesse et remplir un dossier.

Le dossier comporte :

- Le quotient familiale 2019 CAF ou MSA
- Une fiche sanitaire
- Une fiche individuelle d'inscription
- Une fiche d'autorisations
- Un règlement intérieur signé
- Aides aux temps libres de la CAF si vous en bénéficiez
- L'adhésion à l'association du Centre Social (*valable un an, enfant : 12€, famille : 30€, famille minima sociaux 10€*)

### Les réservations et les annulations

Elles s'effectuent au Centre Social, sous réserve des places disponibles

- A l'accueil du Centre Social ou au 03.80.90.17.55
- A l'accueil de loisirs ou au 03.80.90.90.53
- Par email : [accueil@csarnayeduc.fr](mailto:accueil@csarnayeduc.fr)

### Vous pouvez annuler ou réserver au plus tard

Mercredis : le mardi 12h qui précède chaque mercredi.

Vacances et passerelle : la veille avant 17h30.

### Facturation

Elle s'établit à l'issue de chaque période. **Toute absence, sans annulation préalable, sera due.**

Il vous sera facturé :

- les présences de vos enfants (cf. grille de tarifs ci-dessus)
- le goûter : **0,50€**
- le repas du midi : **4.50€**
- les suppléments pour les sorties.

quotient	< 400	401-800	801-1200	1200-1800	plus de 1800
1/2 journée	3,6	4,3	5	5,7	6,7
journée	7,2	8,6	10	11,4	13,4
camps	65	75	85	95	105

Je soussigné ..... responsable légal de l'enfant .....,

certifie avoir pris connaissance du règlement de l'Accueil de loisirs et m'engage à respecter ce règlement.

A le Signature :

